

SAINT-AVOLD TELECOM
 Centre commercial Cora
 57740
 LONGEVILLE LES SAINT-AVOLD FRANCE
 TEL :03 54 27 34 63

saintavold.telecom@gmail.com

FACTURE

DATE

NUMERO

01/03/2024

212019359

FACTURE

1/1

MME COURTE LILIANE
 23 CHEMIN DES BRASSEURS
 57500 ST AVOLD

REF VENDEUR / CODECLIENT / AGENCE / REFS

RPV SAINT AVOLD / COURTELIL / SAINT-AVOLD /

QTE	DESIGNATION	TVA	PU HT	PU TTC	REMISE	PV HT	PV TTC
1	SAMSUNG GALAXY A25 5G 128GO BLEU NUIT SFR () MOBILE NU VENTE SEULE IMEI : 354454654386524 N° COMMANDE :615015356 N° APPEL : 06.26.83.53.11	20%	249,17 €	299,00 €		249,17 €	299,00 €
1	FILM DE PROTECTION PLUG AND USE BRILLANT LOOKASE ** Activer votre garantie sous 30 jours sur www.lookase.fr ** / Code Vendeur : ()	20%	24,92 €	29,90 €		24,92 €	29,90 €
1	COQUE SOUPLE COMPATIBLE POUR SAMSUNG GALAXY A25 5G - JAYM® ()	20%	12,42 €	14,90 €		12,42 €	14,90 €
1	Base de chargeur secteur USB type C 25W ORIGINE SAMSUNG Blanc 20% recyclé ()	20%	24,92 €	29,90 €		24,92 €	29,90 €

Mode	Montant	Echéance	Références	Date	Total ht :311,42 € 20 %	311,42 €
CB	373,70 €	01/03/2024		01/03/2024	Total Tva :62,28 € 20 %	62,28€
					Total TTC	373,70 €

					MONTANT A PAYER	373,70 €
					RESTE A PAYER TTC	0,00 €

Nbr lignes 4 Nbr Impress.1 (NF525) Sign.Anbd Logiciel 3GWIN B170
 30.0.378.0

01/03/2024 10:52:07



Cette facture tient compte d'une écotaxe TTC de 0.02 €

SAS au Capital de 100 000€ - Banque Crédit Agricole Alsace Vosges : IBAN : FR76 1720 6000 7000 1742 3401 092 - BIC : AGRIFRPP872

Reserves de Propriété : La SAS FISCHER TELECOM restera propriétaire de la marchandise livrée tant qu'elle n'aura pas été intégralement réglée

(loi n° 80.335 du 12/05/1980). A défaut de paiement à la date prévue, le montant total TTC dû sera majoré de pénalités au taux annuel de 8,75%

avec un seuil minimum de facturation des pénalités de 40€. En cas de litige, les tribunaux du siège de la société FISCHER TELECOM sont les seuls compétents.

Médiateur du Commerce Coopératif et Associé : mcca-mediation.fr Les appareils électroniques, les appareils dotés d'un moteur électrique, les produits d'horlogerie, les articles d'éclairage bénéficient auprès du vendeur d'une garantie légale de conformité de deux ans à compter de leur remise au consommateur (décret n° 2021-609 du 18 mai 2021)